

Terrasson-Lavilledieu, le mercredi 29 novembre 2023

GEOFFRE Andre
15 ROZAS
24210 STE ORSE

Objet : Contrôle périodique d'un système d'assainissement non collectif

Référence ANC : FO4 24473-053

Monsieur,

Le service public d'assainissement non collectif a procédé le **29/11/2023** dans la propriété située:

15, ROZAS

24210 SAINTE-ORSE

parcelle(s) : **D 61**

au contrôle de bon fonctionnement et d'entretien de votre installation individuelle de traitement des eaux usées. Vous trouverez ci-joint le rapport de visite.

Une visite de contrôle de fonctionnement sera effectuée sur la propriété tous les dix ans.

Le service reste à votre disposition pour obtenir toutes les informations nécessaires sur les démarches à suivre pour réhabiliter le dispositif en cas d'avis non conforme ou pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Coordinateur Assainissement Non Collectif,

Chargé du diagnostic :



Service Assainissement Non Collectif
Le Bourg-Saint Laurent Sur Manoire
24330 BOULAZAC ISLE MANOIRE

Référence du contrôle : **24473-053**

Date de l'examen : **29/11/2023**

Personnes rencontrées : **Mr Boishardy**

Technicien : **Manon Jardin**

COORDONNEES DE L'IMMEUBLE

Adresse de l'immeuble : **15,ROZAS**
24210 SAINTE-ORSE

Références cadastrales : **D 61**

Propriétaire de l'immeuble :

Nom et prénom : **GEOFFRE Andre**

Adresse : **15 ROZAS**
24210 STE ORSE

Téléphone fixe : Téléphone mobile :

Occupant de l'immeuble (si différent du propriétaire)

Nom et prénom :

Adresse :

Téléphone fixe : Téléphone mobile :

Date de réalisation de la filière d'assainissement non collectif : **1973**

Type du dernier contrôle : **Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien -**

Date du dernier contrôle : **12/05/2015**

Zone à enjeux sanitaires :

Zone à enjeux environnementaux :

MODIFICATIONS DEPUIS LE DERNIER CONTROLE

☞ Taille et/ou de la destination de l'immeuble :

Nombre de pièces principales : **3** dont **2** chambre(s).

Nombre d'habitants :

Type d'immeuble : **VACANT**

Précisions :

☞ Modifications de l'aménagement du terrain :NON

Construction(s) à proximité ?

-

Etanchement partiel ou total des installations ?

-

Aménagement d'allée(s) ou de passage(s) sur ou à proximité de la filière ?

-

Plantations sur ou à proximité de l'épandage ?

-

Autres :

☞ Modifications constatées de la filière :

•Améliorations apportées :

•Modifications nuisant au fonctionnement et aux performances de la filière (By-pass, transformation de certains équipements, ...) :

PRETRAITEMENT

REGARD DE COLLECTE

Existe-t-il un regard de collecte ? **NON**
 Etat général : **SANS OBJET**
 Le regard est-il accessible ? -
 Le regard de collecte présente-t-il des signes d'altération ? -
 L'écoulement se fait-il correctement ? -
 Stagnation d'eaux dans le regard ? -
 Dépôt de matières en fond de regard ? -
 Présence d'odeurs ? -
 - Si oui, préciser :

DISPOSITIFS DE PRETRAITEMENT

Existe-t-il un dispositif de prétraitement ? **OUI**
Type : Fosse septique
 Volume (m3) :
 L'ouvrage est-il accessible ? **NON**
 Le tampon est-il accessible ? **NON**
 Dégradations constatées ? **NON VERIFIE**
 - Si oui, préciser :
 Présence d'odeurs ? **NON VERIFIE**
 L'écoulement des eaux au sein de l'ouvrage se fait-il correctement ? **NON VERIFIE**
 Les équipements électromécaniques sont-ils en état de marche ? -

VIDANGES

Hauteur ou taux d'accumulation des boues :
Accumulation des boues : **SANS OBJET**
 Date de la dernière vidange :
 Nom/Raison sociale du vidangeur : **(aucun)**
 Justificatif de vidange disponible ? **NON** Volume vidangé :
 Destination des matières de vidange :

VENTILATION

Conformité générale de la ventilation : **SANS OBJET**
 La ventilation fonctionne-t-elle correctement ? -
 - Si non, préciser:

PREFILTRE

Existe-t-il un préfiltre ? **NON**
 Volume en litres :
 Le tampon du préfiltre est-il accessible ? -
 Colmatage ? -
 L'écoulement au sein du préfiltre se fait-il correctement ? -
 Présence d'odeurs ? -
 Préfiltre à matériau filtrant ? -
 - Si oui, présence du matériau de remplissage adapté ? -
 Préfiltre indépendant de la fosse ? -
 - Si oui, dégradations constatées ? -
 - Si oui, préciser :

BAC A GRAISSES

Existe-t-il un bac à graisse ? **NON**
 Volume en litres :
 Le tampon est-il accessible ? -
 Présence d'odeurs ? -
 Date de la dernière vidange : Hauteur des graisses (cm) :
 Nom/Raison sociale du vidangeur :
 Justificatif de vidange disponible ? **NON** Volume vidangé (m3) :
 Destination des matières de vidange :

Commentaires généraux sur le prétraitement :

TRAITEMENT
TRAITEMENT

Existe-t-il un système de traitement ? **NON**
Type : PUISARD
 Présence d'eau stagnante sur le traitement ? **NON VERIFIABLE**
 Dysfonctionnements observés ? **NON VERIFIABLE**

REGARD DE REPARTITION

Existe-t-il un regard de répartition ? **NON**
 Le regard est-il accessible ? -
 Dégradations constatées ? -
 - Si oui, préciser :
 L'écoulement au sein du regard de répartition se fait-il correctement ? -
 Bonne équirépartition des effluents ? -
 Stagnation d'eaux dans le regard ? -
 Dépôt de matières en fond de regard ? -
 Présence d'odeurs ? -
 - Si oui, préciser :

REGARD DE CONTROLE

Existe-t-il un regard de contrôle ? **NON**
 Le regard est-il accessible ? -
 Dégradations constatées ? (affaissement, corrosion, fissure, déformation...) -
 - Si oui, préciser :
 L'écoulement au sein du regard de contrôle se fait-il correctement ? -
 Stagnation d'eaux dans le regard ? -
 Dépôt de matières en fond de regard ? -
 Présence d'odeurs ? -

Commentaires généraux : D'après les dires de l'agence immobilière, toutes les eaux seraient raccordées au dispositif d'assainissement.

Les eaux vanne seraient prétraitées par une fosse septique inaccessible de volume indéterminé.

Les eaux ménagères ne seraient pas prétraitées par un bac à graisses.

Le jour de la visite, les canalisations d'eaux ménagères seraient reliés à des gouttières d'eau pluvial, avant de rejoindre le regard.

Au vu de l'état de la canalisation, le risque sanitaire est présent.

Il n'y a pas de traitement.

En sortie de prétraitement les eaux usées s'écouleraient vers un puisard non accessible situé chez le voisin.

EVACUATION DES EFFLUENTS

Écoulement de l'effluent jusqu'à l'infiltration : **SANS OBJET**

● Rejet d'effluents vers le milieu superficiel :

Existe-t-il un rejet d'effluents vers le milieu naturel ? **NON VERIFIABLE**
 Qualité du rejet au milieu hydraulique : **SANS OBJET**
 Etat de l'exécutoire (stagnation d'effluents, odeurs, dépôts, ...) :
 Le cas échéant, résultat des analyses effectuées :

● Rejet dans le sous-sol:

Existe-t-il un rejet dans un puits d'infiltration ou un puisard ? **NON VERIFIABLE**
 Etat général : **SANS OBJET**
 Le tampon est-il accessible ? -
 Dégradations constatées ? (fissure, corrosion, ...) -
 - Si oui, préciser :
 Colmatage des granulats ? -
 Présence d'odeurs ? -

POSTE(S) DE RELEVAGE

Présence de postes de relevage ? **NON**
 Etat général : **SANS OBJET**
 Dysfonctionnements constatés ? -
 - Si oui, préciser :
 Dégradations constatées ? -
 - Si oui, préciser :

IMPACTS

La filière présente-t-elle des risques pour la salubrité publique ? ... **NON**

- Si oui, lesquels, et pourquoi :

La filière a-t-elle un impact négatif sur l'environnement ? **NON**

- Si oui, lesquels, et pourquoi :

Pollution visible au jour de la visite :

Si oui, Précisions :

CONCLUSIONS DU CONTROLE

INSTALLATION NON CONFORME

-Installation non conforme (Art.4- cas a) > Danger pour la santé des personnes - Défaut de sécurité sanitaire

L'installation d'assainissement présente un risque de danger pour la santé des personnes. La réhabilitation de l'installations d'assainissement est obligatoire dans un délai de 4 ans à compter de la date du contrôle. Pour tout travaux, prendre contact avec le Service (SPANC) pour les modalités de réalisation du projet. En cas de vente, l'acquéreur devra procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai d'un an après la signature de l'acte authentique de vente.

Commentaires :

LE PRETRAITEMENT :

Les organes de prétraitement (fosse, filtre pouzzolane et bac) doivent rester accessibles (de même que les regards de traitement) afin de permettre leur nettoyage.

Préfiltre : (organe dans la fosse ou en continuité) La pouzzolane(ou éléments en plastique) est nettoyée régulièrement : dès qu'un dépôt apparaît en surface de la roche (contrôle tous les 6 mois).

Fosse : la fosse (septique ou toutes eaux) est un ouvrage où les actions physiques et biologiques forment un dépôt (appelé boues) et un surnageant (appelé croute). Afin d'éviter une saturation de la fosse une vidange doit être faite avant que 50% du volume utile de l'ouvrage ne soit rempli par les boues.

L'entreprise assurant la vidange et le nettoyage de vos ouvrages d'assainissement doit impérativement vous fournir une facture mentionnant la nature et lieu de traitement des déchets collectés.

Bac dégraisseur : la vérification est à réaliser tous les six mois en écumant la croûte de graisses située en surface. La présence d'une ventilation secondaire n'a pas pu être déterminée.

LE TRAITEMENT :

Le puisard n'est pas une filière de traitement des eaux usées. Il assure uniquement l'infiltration (sans traitement) des eaux usées dans une couche perméable du sous sol voire dans la nappe phréatique.

De plus, l'inaccessibilité des installations ne permet pas de vérifier la destination finale des eaux.

LES RISQUES :

Risque que les eaux non traitées rejoignent les nappes. Le puisard mis en place n'est pas considéré comme un système de prétraitement et de traitement. L'installation est incomplète.

LES TRAVAUX :

Il est nécessaire de prévoir la réhabilitation du système d'assainissement.

Il faudra réaliser une demande de réhabilitation. Cette demande permet de valider le type de dispositif à mettre en place. Le formulaire de demande est disponible auprès de votre intercommunalité (sur le site internet dans Environnement, Assainissement non collectif puis Formulaire de demande ANC) ou auprès du délégataire Veolia.

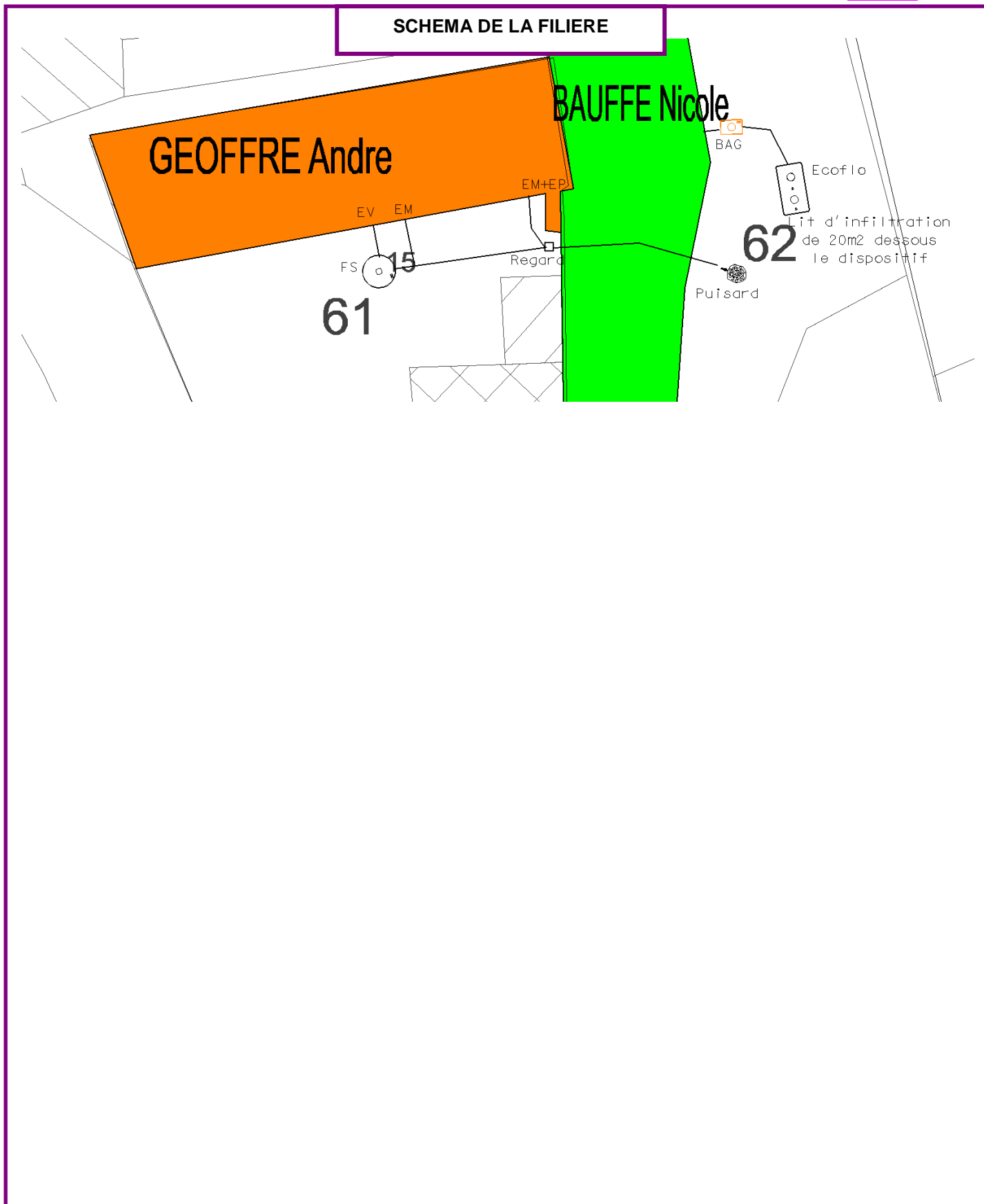
à Terrasson, le 29/11/2023,
Le Président Dominique Bousquet,



INSTALLATION SITUÉE EN ZONE À ENJEUX SANITAIRES OU ENVIRONNEMENTAUX			
PROBLÈMES CONSTATÉS SUR L'INSTALLATION DIAGNOSTIQUÉE	<input checked="" type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI	
		<input type="checkbox"/> Enjeux sanitaires	<input type="checkbox"/> Enjeux environnementaux
<input type="checkbox"/> Absence d'installation	Non-respect de l'article L 1331-1-1 du code de la santé publique ↳ Mise en demeure de réaliser une installation conforme dans les meilleurs délais		
<input checked="" type="checkbox"/> Défaut de sécurité sanitaire <input type="checkbox"/> Défaut de structure ou de fermeture (des ouvrages constituant l'installation) <input type="checkbox"/> Implantation à moins de 35 m en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution	Installation présentant un danger pour la santé des personnes Installation non-conforme (cas a) ↳ Travaux obligatoires sous 4 ans ↳ si vente travaux dans un délai de 1 an		
<input type="checkbox"/> Installation incomplète	Installation non conforme (cas c) ↳ si vente travaux dans un délai de 1 an	Installation présentant un danger pour la santé des personnes	Installation présentant un risque environnemental avéré
<input type="checkbox"/> Installation significativement sous-dimensionnée		Installation non-conforme (cas a)	Installation non-conforme (cas b)
<input type="checkbox"/> Installation présentant des dysfonctionnements majeurs		↳ Travaux obligatoires sous 4 ans ↳ si vente travaux dans un délai de 1 an	↳ Travaux obligatoires sous 4 ans ↳ si vente travaux dans un délai de 1 an
<input type="checkbox"/> Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs	Liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation		
<input type="checkbox"/> Installation ne présentant pas de défaut			

La visite a eu lieu avec Mr Boishardy. Les éléments indiqués dans ce rapport proviennent des informations obtenues auprès de cette personne, ne prennent en compte que les éléments directement observables, et ne sont valables qu'à la date de visite. La responsabilité du service ne pourrait être nullement engagée en cas de malfaçons, de mauvais fonctionnement ou de sinistres provenant d'éléments non directement observables ou non indiqués lors de la visite.

SCHEMA DE LA FILIERE



Sdb : salle de bains
Mal : machine à laver le linge
EU : eaux usées
EM : eaux ménagères

FTE : fosse toutes eaux
FS : fosse septique
BG : bac à graisses
PF : préfiltre
PSD : Puisard

FSVD : filtre à sable vertical drainé
FSVND : filtre à sable vertical non drainé
TE : tranchées d'épandage
TI : tranchées d'infiltration (exutoire)
LE : Lit d'épandage
LI : Lit d'infiltration (exutoire)